



Ville de
DESCARTES
une philosophie de vie

Arrêté n° ST 2022/41 relatif à l'ouverture du Terrain de Camping La Roseraie

Vu l'arrêté de la Préfecture de Tours en date du 19 juillet 1995, portant reclassement des terrains de camping,

Vu l'arrêté n°98.038 relatif aux prescriptions d'alerte et d'évacuation, en date du 6 mai 1998, visé par la Sous-préfecture de Loches, le 11 mai 1998, sous le n° 98,

Vu le rapport de visite de la commission de sécurité en date du 22 mai 1997,

Considérant toutes les mesures prises permettant l'ouverture du camping municipal,

ARRÊTE

Article 1 : Le Maire autorise l'ouverture du camping municipal à compter du 1^{er} Mai 2022 et jusqu'au 30 Septembre 2022.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Descartes et Madame la régisseuse du terrain de camping seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

- La Gendarmerie de Descartes,
- La Police Municipale,
- Le Centre de Secours de Descartes,
- La Directeur Général des Services.

et affiché au camping municipal.

A Descartes, le 1^{er} Mars 2022

Le Maire,
Bruno MEREAU.